



CONSEIL DE DIRECTION
95^{ème} session
Rome, 18 - 20 mai 2016

FR

UNIDROIT 2016
C.D. (95) 7(a)
Original: anglais
avril 2016

Point n°7 de l'ordre du jour: Droit privé et développement agricole

a) Suivi des activités et promotion du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Rapport sur le suivi des activités et sur la promotion du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil est invité à prendre note du rapport</i>
<i>Mandat</i>	Programme de travail 2014-2016 <i>(UNIDROIT 2013 – A.G. (72) 4) pp. 10-11.</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Pour les activités de promotion: élevé</i> <i>Pour les nouvelles activités: à déterminer</i>
<i>Documents connexes et ressources en ligne</i>	<i>Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA</i> <i>Page Internet: Agriculture contractuelle</i> <i>Page Internet: Communauté de Pratique sur les aspects juridiques de l'agriculture contractuelle</i>
<i>Documents de divulgation</i>	<i>Dépliant: Créer un environ-nement favorable pour l'agriculture contractuelle – Brochure: Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA: présentation générale</i>

I. HISTORIQUE

1. Conformément à la décision prise par le Conseil de Direction d'UNIDROIT à sa 91^{ème} session (Rome, 7-9 mai 2012), un Groupe de travail chargé de la préparation d'un Guide juridique sur l'agriculture contractuelle a été constitué. Le Groupe de travail, présidé par le Professeur Henry D. Gabriel, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, était composé d'experts en droit des contrats, de représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Fonds international de développement agricole (FIDA) en qualité d'organisations partenaires, ainsi que d'observateurs d'autres organisations intergouvernementales, de représentants des producteurs agricoles et de l'industrie agroalimentaire. Le Groupe s'est réuni à quatre reprises en 2013 et en 2014. Pour tenir informé de la préparation du projet final, des réunions de consultation ont eu lieu à

Buenos Aires, Bangkok, Rome et Addis-Abeba, suivies de consultation sur Internet (voir le Rapport annuel de 2014, pp. 10-11). Les consultations régionales, ainsi que les réunions du Groupe de travail en 2014 ont été financées par une subvention du FIDA.

II. ADOPTION DU GUIDE JURIDIQUE SUR L'AGRICULTURE CONTRACTUELLE UNIDROIT/FAO/FIDA PAR LE CONSEIL DE DIRECTION D'UNIDROIT ET PUBLICATION DE L'OUVRAGE

2. Le *Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA* a été adopté par le Conseil de Direction d'UNIDROIT lors de sa 94^{ème} session (Rome, mai 2015).

3. La version anglaise a été publiée sur support papier et sous forme électronique le 28 juillet 2015 lors d'une manifestation organisée à UNIDROIT en présence de M. José Angelo Estrella Faria, Secrétaire Général d'UNIDROIT, M. Antonio Tavares, Conseiller juridique de la FAO, Mme Eugenia Serova, Directrice de la Division des infrastructures rurales et des agro-industries de la FAO, et M. Gerard Sanders, Directeur juridique du FIDA, représentant les trois organisations co-auteurs du Guide.

4. La version française du Guide a été publiée à l'automne 2015, et les deux versions linguistiques sont accessibles librement sur les sites d'UNIDROIT et de ses organisations partenaires. UNIDROIT a financé la publication des volumes du Guide juridique en anglais et en français et applique une politique généreuse de distribution de ces ouvrages dans le cadre d'une stratégie de diffusion.

III. PROJETS RELATIFS A LA MISE EN ŒUVRE DU GUIDE JURIDIQUE

A. Projet de mise en œuvre FIDA/FAO

5. Conscient de l'importance de rendre le Guide juridique utile et opérationnel pour les utilisateurs finaux, le FIDA a accepté de fournir une nouvelle subvention à la FAO pour 2016-2017. Le but du projet est d'accroître de façon significative la portée et les avantages du Guide juridique en diffusant ses messages essentiels et ses recommandations et en les rendant accessibles, en vue d'impliquer les paysans pauvres dans des relations rentables et durables avec les marchés dans le cadre de rapports contractuels avec les acheteurs de produits agricoles.

6. Le Projet comprend quatre volets: 1) préparation de documents de sensibilisation; 2) renforcement des capacités; 3) diffusion et transfert des connaissances en ligne et 4) surveillance et analyse. Ces quatre volets comprennent au total dix activités comme souligné dans les sections suivantes.

1.1: Traduction du Guide juridique en espagnol

1.2: Lignes directrices visant à améliorer les opérations d'agriculture contractuelle: elles consisteront en un document concis et de consultation facile d'environ 20 à 30 pages, une base pour deux publications plus brèves à l'attention a) des fermiers et b) des organismes de réglementation.

1.3: Analyse des cadres réglementaires de l'agriculture contractuelle. Cette étude identifiera des orientations pouvant aider les pays à formuler leur propre législation nationale en matière d'agriculture contractuelle.

Le 11 mars 2016, le Conseiller juridique de la FAO a envoyé une lettre au Secrétaire Général d'UNIDROIT proposant une nouvelle collaboration entre UNIDROIT et le Bureau juridique de la FAO pour préparer cette étude, initialement prévue comme devant être menée par la FAO, qui pourrait "compléter les travaux déjà entrepris pour l'élaboration du Guide juridique et faciliter sa mise en œuvre par les organismes de réglementation nationaux". Tout en exprimant son intérêt, en principe, pour cette collaboration, le Secrétaire Général a souligné qu'il solliciterait l'approbation du Conseil de Direction. La lettre du Conseiller juridique de la FAO est jointe au présent document en Annexe I.

1.4: Des contrats types, élaborés par la FAO et l'Institut international du développement durable (IIDD). Ces contrats types reflèteront les principes et recommandations du Guide juridique, pour s'appliquer à différentes catégories de produits et types de contrats (avec prédominance de termes contractuels portant sur les caractéristiques du produit, ou bien sur les conditions de production et les apports en intrants. Ils comprendront également des notes explicatives et des points de réflexion si une contextualisation s'avérait nécessaire au regard des divers régimes juridiques et des types de parties (petits producteurs ou coopératives).

1.5 et 1.6: Préparation – et validation dans les ateliers pilotes – de documents de vulgarisation pour les ateliers et les plates-formes de cyberformation, rédigés dans un langage simplifié et correspondant à chacun des huit chapitres du Guide juridique, pour un vaste public d'agents de vulgarisation, de professionnels du développement, d'entreprises agroalimentaires, de petits fermiers et autres parties prenantes de l'agriculture contractuelle.

2.1: Trois ateliers régionaux de "formation des formateurs" sur la planification et la mise en œuvre d'opérations responsables d'agriculture contractuelle, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique orientale et australe et dans la région Asie-Pacifique.

3.1: Reformulation et gestion du Centre de Ressources de l'agriculture contractuelle pour améliorer son accessibilité et faciliter son utilisation.

3.2: Création par UNIDROIT d'une Communauté de pratique UNIDROIT/FAO/FIDA sur les aspects juridiques de l'agriculture contractuelle (CdP/AJAC) dans le cadre du *Forum Mondial sur le Droit, la Justice et le Développement* (GFLJD) (voir Section B ci-dessous).

4.1: Création d'un Conseil consultatif, formé de personnes ayant représenté les principales parties prenantes dans le projet, y compris le FIDA, la FAO et UNIDROIT, ayant pour fonction de donner des orientations aux partenaires chargés de la mise en œuvre afin que les activités et les produits correspondent au mieux aux objectifs fixés, et d'agir comme « promoteurs » du projet et de ses résultats, afin de contribuer à la dissémination des activités. Les membres fourniront des avis sur les produits qui seront élaborés en exécution du projet, tels que études, publications et autres matériels de divulgation.

B. La Communauté de pratique sur les aspects juridiques de l'agriculture contractuelle (CdP/AJAC)

7. La *Communauté de pratique sur les aspects juridiques de l'agriculture contractuelle (CdP/AJAC)*, soutenue par le Projet de mise en œuvre FIDA/FAO, a été créée par UNIDROIT, la FAO et le FIDA, dans le cadre du *Global Forum on Law, Justice and Development (GFLJD)*. Cette initiative de la Banque mondiale fournit un cadre dynamique et innovant pour le partage de connaissances juridiques, et sert de plate-forme reliant pays en développement, groupes de réflexion, organisations régionales et internationales, institutions financières internationales et organisations de la société civile, pour le partage d'expériences pratiques et de recherches dans les domaines concernés (voir <http://www.globalforumljd.org/>)

8. Le principal objectif de la Communauté de pratique est de promouvoir un environnement juridique favorable pour les opérations d'agriculture contractuelle par le partage et la diffusion des connaissances, et de promouvoir des projets individuels poursuivis par ses partenaires ou ses membres, ou bien résultant d'initiatives conjointes. Une page Internet dédiée (<http://www.unidroit.org/community-of-practice/home>) servira de dépositaire d'informations et de plate-forme d'échanges des connaissances entre les partenaires et de diffusion des outils et des projets s'inscrivant dans le cadre des objectifs de la Communauté de pratique. Elle fournira à ses membres l'opportunité d'assurer la visibilité de leurs activités et de construire des synergies avec d'autres partenaires, y compris avec des institutions de financement, pour la réalisation de produits et de projets.

9. Sur la plate-forme en ligne du *Forum Mondial sur le Droit, la Justice et le Développement* (GFLJD), la Communauté de pratique a deux espaces différents offrant des opportunités interactives: la page d'accueil du Forum mondial (<http://www.globalforumljd.org/themes/thematic-working-groups-and-communities-practice>) et la plate-forme C4D de la Banque mondiale (<https://collaboration.worldbank.org/groups/gfljd>).

10. La participation à la Communauté de pratique est ouverte aux institutions nationales et internationales qui travaillent dans les domaines de l'agriculture, de l'harmonisation juridique et du développement, aux groupes des secteurs public et privé représentant les producteurs agricoles et les acheteurs, aux institutions universitaires et de recherche et aux experts individuels intéressés dans ce domaine.

11. Les activités et les projets envisagés pour la période 2015-2017 seront axés sur:

- la mise en place et le développement d'un réseau de partenaires et de membres, essentiellement des organisations internationales, des représentants et des conseillers juridiques d'organisations de producteurs et du secteur privé, des milieux universitaires et d'entités gouvernementales;

- le lancement de la plate-forme Internet de la Communauté de pratique. Ce site servira de dépositaire d'informations et inclura notamment les documents et instruments d'information et de recherche rassemblés durant la préparation du Guide, ainsi que les matériels élaborés par les partenaires et membres;

- la promotion d'événements, de divulgation et d'activités d'étude et de recherche et la préparation d'instruments de connaissance;

- la préparation d'outils de communication et de stratégies pour soutenir les activités des institutions partenaires.

12. Un montant de 18.000 USD alloué par le Projet de mise en œuvre global FIDA/FAO pour 2016-2017 est destiné à financer la création de la Communauté de pratique. Du 1^{er} octobre 2015 au 31 mars 2016, un contrat de consultant auprès du Secrétariat a été offert à M. Ercole de Vito pour promouvoir le Guide juridique et les initiatives de suivi, en particulier la construction de la plate-forme en ligne de la Communauté de pratique, le travail de liaison avec le *Global Forum on Law, Justice and Development* et le développement de stratégies de financement. UNIDROIT contribue largement à ce projet avec son propre budget, avec la rémunération d'un mois à M. de Vito, et la coordination assurée par une fonctionnaire principale, ainsi que le soutien du secrétariat et des services informatiques. Le Secrétariat s'emploie également à des recherches de financement pour soutenir des projets de la CdP même, tels que l'organisation d'événements, des bourses de recherches, ou encore des projets à développer par les membres.

IV. REUNIONS, CONFERENCES ET ACTIVITES PROMOTIONNELLES RELATIVES AU GUIDE JURIDIQUE

13. Depuis la 94^{ème} session du Conseil de Direction, le Secrétariat d'UNIDROIT a organisé ou bien a participé à diverses initiatives ou réunions où le Guide Juridique sur l'agriculture contractuelle a été présenté:

- du 24 au 27 juin, dans le cadre de l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale des agriculteurs (WFO-OMA), Milan (Italie), le Guide juridique a été présenté et discuté lors de la session intitulée "*Managing Farmers' Rights*" de l'atelier organisé par le WFO-OMA à l'occasion de l'EXPO intitulé "*Farmers' Capacity Building*". Des présentations ont été faites par M. David G. Velde, Vice-Président des affaires internationales, NFU-USA, Washington D.C. et par Mme Frédérique Mestre, Fonctionnaire principale d'UNIDROIT.

- Le 14 avril, dans le cadre des *IMF-WB Spring Meetings* – Washington D.C. (Etats-Unis). UNIDROIT, avec d'autres partenaires, la FAO, le FIDA, la Banque Mondiale et le WFO-OMA, a

organisé une session sur "L'agriculture contractuelle en tant qu'outil pour le développement économique et social". UNIDROIT était représenté par son Président, le Prof. A. Mazzone.

- Le 21 octobre, le Département de droit des affaires, la Chaire des affaires rurales et le cours de spécialisation en droit foncier de l' *Universidad Externado de Colombia* et UNIDROIT ont organisé conjointement un séminaire intitulé "Défis pour la productivité agricole dans le monde – Les perspectives du *Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA pour l'agriculture contractuelle* et son application en Colombie", avec la participation de représentants d'UNIDROIT, M. José Angelo Estrella Faria, Secrétaire Général, et M. Fabrizio Cafaggi, membre du Groupe de travail sur l'agriculture contractuelle, ainsi que des représentants du Gouvernement colombien et du monde universitaire.

- Le 24 octobre, UNIDROIT a reçu la visite d'une délégation du département de la sécurité alimentaire chinoise présidée par M. Mao Zhenbin, Directeur Général du Département de gestion des urgences, organisée par M. Donald Macrae, Consultant auprès de la Banque Mondiale et du Partenariat mondial pour la sécurité alimentaire. La réunion a porté, en particulier, sur le potentiel de l'agriculture contractuelle pour soutenir les objectifs de qualité et de sécurité alimentaire, sur la publication récente du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle et la Stratégie de mise en œuvre adoptée dans différents pays.

- Le 20 novembre, dans le cadre de la *Law Justice and Development Week 2015*, Banque Mondiale, Washington D.C. (États-Unis). UNIDROIT, avec d'autres partenaires (FAO, FIDA, Banque Mondiale, PAM et USAID) a organisé une session sur la "Promotion de bonnes pratiques pour les investissements agricoles". UNIDROIT était représenté par son Président, le Prof. A. Mazzone

- Du 14 au 16 décembre, Abidjan (Côte d'Ivoire). Réunion de formation organisée par l'IIDD (Institut international du développement durable) en partenariat avec d'autres institutions, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation à l'attention des parlementaires d'Afrique (Parlement Panafricain et Parlements régionaux), intitulée "*Tirer profit de l'investissement agricole en Afrique*". Le but principal était d'améliorer la capacité des parlementaires à comprendre des options politiques et légales relatives à l'investissement étranger dans l'agriculture, ainsi que les nouvelles politiques, directives et projets sur les questions foncières et l'agriculture contractuelle. UNIDROIT était représenté par Mme Frédérique Mestre, Fonctionnaire principale.

14. Parmi les réunions prévues en 2016 pour la présentation et la discussion du Guide juridique, on compte:

- Le 11 mars, au siège du Programme Alimentaire Mondial (PAM), une session de travail réunissant des membres des Secrétariats des organisations participantes (UNIDROIT, FAO, FIDA, l'Institut international du développement durable – IIDD et le Programme Alimentaire Mondial – PAM) pour partager des expériences et échanger des informations en vue d'actions futures dans le domaine de l'agriculture contractuelle ou de modalités contractuelles avec des petits agriculteurs. Les discussions ont porté sur le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA récemment adopté, les projets actuels de mise en œuvre et sur la façon dont le Guide juridique peut être utilisé sur le terrain.

- Le 27 avril, au siège d'UNIDROIT, une Conférence internationale intitulée "Créer un environnement juridique favorable pour l'agriculture contractuelle – Le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA", en collaboration avec la FAO et le FIDA, sous les auspices du Ministère italien des affaires étrangères et de la coopération internationale. La Conférence avait pour objectif de fournir des informations sur l'agriculture contractuelle et d'illustrer l'approche du Guide juridique et son utilisation pratique. Des informations ont également été données sur les projets en cours visant à la mise en œuvre du Guide juridique. Le programme de la Conférence se trouve ci-joint en Annexe II et le rapport sera prochainement disponible.

La Conférence s'adressait principalement aux représentations diplomatiques en Italie qui traitent avec UNIDROIT (pour ce qui est des questions juridiques) et avec la FAO et le FIDA (s'agissant de soutien au développement agricole), et qui sont les plus indiquées pour transmettre les informations pertinentes

aux parties prenantes dans leurs pays respectifs. Des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et des agences de coopération bilatérale actives en matière d'agriculture contractuelle ont également été invitées à participer et à contribuer activement aux débats.

Avant la clôture de la Conférence, des représentants de plusieurs Etats membres (Brésil, Espagne, Indonésie), et d'Etats non membres (Maroc et les Philippines) ainsi que d'une agence bilatérale de coopération (l'Agence allemande de coopération au développement – GIZ) ont fait des déclarations qui ont souligné la pertinence et l'utilité du Guide au regard du cadre réglementaire applicable dans leurs pays ou domaines d'intervention, et ont félicité UNIDROIT, la FAO et le FIDA pour cet instrument. Il convient en particulier de mentionner que le Gouvernement des Philippines a indiqué qu'il « utilise le Guide juridique pour identifier les questions et définir les règles à appliquer aux contrats de production passés par les petits fermiers, y compris les entreprises familiales. Le Guide juridique est également utilisé pour évaluer le cadre réglementaire applicable aux contrats entre les parties.

La Conférence a très largement contribué à faire connaître le Guide et a suscité l'intérêt de plusieurs délégations qui ont fait part de leur intérêt à organiser des activités de suivi dans leur pays ou région.

- Du 5 au 7 juin, à Rome, 4^{ème} Conférence méditerranéenne de l'Association internationale du barreau intitulée "Agriculture durable et sécurité alimentaire dans la zone méditerranéenne". Le Guide sera présenté par un membre du Secrétariat et discuté dans le cadre de la session intitulée "Autosuffisance alimentaire, distribution et commerce des denrées agricoles".
- Il est prévu que d'autres activités soient organisées par les fondateurs de la CdP/AJAC ou, alors que la CdP voit le cercle de ses adhérents s'élargir, par ses membres eux-mêmes.

V. TRAVAUX FUTURS EVENTUELS SUR LES ASPECTS DE DROIT PRIVE DE L'INVESTISSEMENT ET DU FINANCEMENT AGRICOLE

15. En se prononçant sur le Programme de travail pour l'exercice triennal 2017-2019, le Conseil de Direction examinera les travaux éventuels à entreprendre sur les aspects de droit privé de l'investissement et du financement agricole, en particulier:

- la préparation d'un document d'orientation internationale sur les contrats d'investissement foncier, pour lequel le Secrétariat a préparé une étude préliminaire (C.D. (95) 7(b)) qui sera examiné lors de la 95^{ème} session du Conseil de Direction;
- la réforme et la modernisation des régimes fonciers; la structure juridique des entreprises agricoles; un document d'orientation internationale pour l'investissement et le financement agricole; des thèmes figurant au Programme de travail d'UNIDROIT 2014-2016 avec un niveau de priorité bas;
- les propositions faites par des Etats membres et des organisations internationales, à savoir:
 - la proposition présentée par le Ministère hongrois de la justice de: "[...] analyser la pratique contractuelle des coopératives pour établir si leur fonctionnement pourrait être facilité par une éventuelle harmonisation internationale. Dans ce cadre, les coopératives d'approvisionnement et les coopératives de ventes pourraient être envisagées."
 - L'intérêt exprimé par la Banque mondiale pour l'agriculture contractuelle et la suggestion que "dans ce domaine, une éventuelle collaboration pourrait consister à insister sur le financement de la chaîne d'approvisionnement et les pratiques de financement agricole garanti".

VI. – ACTION DEMANDEE

16. Le Conseil de Direction est invité à prendre note de présent Rapport du Secrétariat sur le suivi des travaux et sur la promotion du *Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA* et à encourager le Secrétariat à poursuivre sa collaboration avec la FAO et le FIDA dans ce domaine.

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



Organisation des
Nations Unies pour
l'alimentation et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la
Agricultura

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy

Fax: +39 0657053152

Tel: +39 0657051

www.fao.org

Our Ref.:

Your Ref.:

Rome, 11 March 2016

Dear Mr Estrella Faria,

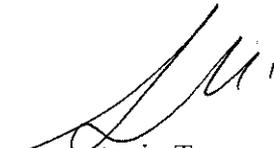
I refer to the successful collaboration between UNIDROIT and FAO for the development and implementation of the UNIDROIT/FAO/IFAD Legal Guide on Contract Farming ("the Legal Guide"). I write, in particular, to propose further collaboration between UNIDROIT and the FAO Legal Office.

As you know, one of the activities included in the new IFAD Grant project for the implementation of the Legal Guide is a legislative study analyzing regulatory frameworks for contract farming. The purpose of this study is to identify regulatory trends that can assist countries to formulate their national legislation for contract farming.

Considering the expertise and experience of UNIDROIT in private law, and the background work undertaken by UNIDROIT in preparation of the Legal Guide, we consider that this study presents a good opportunity for collaboration between the FAO Legal Office and UNIDROIT. This collaboration could, in our view, complement the work already undertaken in the development of the Legal Guide, as well as facilitate its implementation by national regulators.

I look forward to receiving your reply to this proposal, and to further strengthening the collaboration between our two organizations.

Yours sincerely,



Antonio Tavares
Legal Counsel

Mr José Angelo Estrella Faria
Secretary General
UNIDROIT
Via Panisperna, 28
Rome



CREER UN ENVIRONNEMENT JURIDIQUE FAVORABLE POUR L'AGRICULTURE CONTRACTUELLE

Le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle **UNIDROIT/FAO/FIDA**

UNIDROIT – Villa Aldobrandini
Via Panisperna 28 – Rome

Mercredi 27 avril 2016

Une Conférence internationale organisée par

UNIDROIT

en collaboration avec la FAO et le FIDA

sous les auspices du

**Ministère italien des affaires étrangères et de
la coopération internationale**

PROGRAMME

8.30 – 9.00 Enregistrement

9.00 – 9.15 **Ouverture**

- M. José Angelo Estrella Faria, Secrétaire Général d'UNIDROIT
- M. Andrea Tiriticco, Min. Plén., Chef du département juridique, Ministère italien des affaires étrangères et de la coopération internationale

9.15 – 9.45 **Investissements agricoles responsables et agriculture contractuelle**

Une mise en contexte de l'agriculture contractuelle face aux préoccupations mondiales en matière de sécurité alimentaire et d'insertion des petits producteurs dans les chaînes de valeur, et au regard des orientations politiques de chaque organisation

Présentateur/Modérateur: M. Idés de Willebois, Directeur, Division Afrique centrale et orientale, FIDA

- **Investir dans l'agriculture de façon responsable**
 - M. Jesper Karlsson, Consultant international, Division Commerce et Marchés, FAO
- **Aperçu sur l'agriculture contractuelle**
 - L'agriculture contractuelle: de quoi s'agit-il? Mme Marlo Rankin, Economiste des entreprises agroalimentaires, Division Economie du Développement Agricole, FAO
 - Expériences de terrain – témoignages vidéo

9.45 – 11.00 **L'agriculture contractuelle: quels enjeux ?**

Un partage d'expériences pour illustrer comment renforcer les avantages et minimiser les risques liés à l'agriculture contractuelle sous l'angle du développement économique, social et environnemental. Parmi les thèmes à aborder: les modèles qui produisent les meilleurs résultats, les produits les plus indiqués et les types de contrats qui se prêtent le mieux à l'agriculture contractuelle, selon les pays et les circonstances

Modérateur: M. Andrew Shepherd, Consultant en entreprises agroalimentaires

Intervenants

- M. Charles Ogang, Président, Fédération nationale des fermiers d'Ouganda, Membre du Conseil de l'Organisation mondiale des agriculteurs (WFO-OMA)
- Prof. Michele Pisante, Commissaire délégué, Conseil pour la recherche en agriculture et l'analyse de l'économie agraire (CREA) (Italie)
- M. Michael Schlup, Coordinateur des Partenariats pour la culture durable du cacao, Barry Callebaut; Directeur général, *Cocoa Horizons Foundation*
- M. Giel Ton, Chercheur principal, LEI, Université de Wageningen et Centre de Recherche de Nimègue, Pays-Bas – responsable d'une étude systématique de l'agriculture contractuelle en partenariat avec l'Université de Gand, financée par 3ie

Débats

11.00 – 11.30 *Pause café*

Les organisations internationales, les organisations non-gouvernementales, les agences de coopération bilatérale et les partenaires soutenant la Conférence pourront bénéficier d'un espace pour présenter leurs activités et exposer leurs publications

11.30 – 12.30 **Un outil juridique pour les bonnes pratiques dans l'agriculture contractuelle: le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA**

Présentateur/Modérateur: Prof. Fabrizio Cafaggi, Ecole nationale d'administration, Université de Trente (en disponibilité) (Italie)

- **Aspects politiques et approche juridique du Guide juridique**

Une mise en relation des dynamiques économiques et sociales de l'agriculture contractuelle avec la dimension juridique. Comment une approche juridique – règlementaire et contractuelle - peut faire la différence, en prenant des exemples concrets

- **Comment utiliser le Guide juridique ? Projets pour sa mise en œuvre**

Présentation des projets des organisations concernées pour la dissémination du Guide juridique et assurer son utilité effective pour ses destinataires

Intervenantes

- Mme Eva Galvez Nogales, Economiste des entreprises agroalimentaires, Division Economie du Développement Agricole, FAO
- Mme Marlo Rankin, Economiste des entreprises agroalimentaires, Division Economie du Développement Agricole, FAO
- Mme Marieclaire Colaiacomo, Responsable de passation de marchés, Division Afrique centrale et orientale, FIDA
- Mme Frederique Mestre, Fonctionnaire principale, UNIDROIT

Débats

12.30 **Remarques de clôture**

- M. José Angelo Estrella Faria, Secrétaire Général d'UNIDROIT

L'agriculture contractuelle, qui désigne généralement la production et la commercialisation de produits agricoles en vertu d'un accord conclu au préalable entre producteurs et acheteurs, est de plus en plus pratiquée dans de nombreux pays pour des denrées agricoles très variées.

Conscients de l'importance de mieux faire connaître le régime juridique applicable aux contrats de production agricole, l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) ont préparé le [Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA](#)

Le Guide constitue une référence utile pour tous les opérateurs qui pratiquent l'agriculture contractuelle ou qui participent à la mise en œuvre de politiques publiques, à la recherche juridique et au renforcement des capacités, contribuant à la mise en place d'un environnement favorable, équitable et durable pour l'agriculture contractuelle.

La Conférence a pour objectif de fournir des informations sur l'agriculture contractuelle et d'illustrer l'approche du Guide juridique et son utilisation dans la pratique. Des informations seront également données sur les projets en cours visant à la mise en œuvre du Guide juridique dans différents pays. En particulier, les trois organisations auteurs du Guide ont créé une [Communauté de pratique sur les aspects juridiques de l'agriculture contractuelle \(CdP/AJAC\)](#) dans le cadre du *Global Forum on Law, Justice and Development (GFLJD)*

La Conférence s'adresse principalement aux représentations diplomatiques en Italie qui traitent régulièrement avec UNIDROIT, la FAO et le FIDA et qui sont les plus indiquées pour transmettre les informations pertinentes aux parties prenantes dans leurs pays respectifs. Des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et des agences de coopération bilatérale actives en matière d'agriculture contractuelle sont également invitées à participer et à contribuer activement aux débats.

La traduction simultanée est assurée en anglais et en français.

UNIDROIT remercie

- 3ie – the International Initiative for Impact Evaluation - <http://www.3ieimpact.org/>
- Barry Callebaut & Cocoa Horizons Foundation – <http://www.cocoahorizons.org/>
- *Consiglio per la ricerca in agricoltura e l'analisi dell'economica agraria* (CREA) – <http://sito.entecra.it>
- Faculté de droit LUISS – Mastère en droit de l'alimentation - <http://isl.luiss.it/llm-food-law>

de leur soutien pour la tenue de la Conférence